

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3
DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE - SECTION QUÉBEC (FCEI)
À SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)

DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS
ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO
Dossier R-3867-2013 phase 3 – Sujet B

Objectifs du développement

Question 1

Références

- i) R-3867-2013 phase 3, B-0253, GM-9 doc 1, p. 3

Préambule

- i) «Pour l'année financière 2016-2017, voici les objectifs de rentabilité minimaux :
 - 6,28 % pour le marché résidentiel;
 - 14,13 % pour le marché affaires; et
 - 6,28 % pour le marché VGE. »

Questions

- 1.1 Pourquoi exiger un objectif de rentabilité minimale plus élevé pour le marché affaires?
- 1.2 Comment les objectifs de rentabilité minimale ont-ils été fixés pour chacun des marchés?
- 1.3 Est-ce que les objectifs de rentabilité minimale du marché affaires peuvent affecter l'acceptation d'un projet individuel ou le niveau de contribution exigé pour un projet?
- 1.4 Si oui, veuillez justifier de refuser un projet rentable ou d'exiger une contribution financière d'un projet rentable.
- 1.5 Si non, quelle est la pertinence d'établir ces objectifs par marché?

Analyse de la rentabilité des projets

Question 2

Références

- i) R-3867-2013 phase 3, B-0277, GM-7 doc 4, Tableau 1
- ii) R-3867-2013 phase 3, B-0277, GM-7 doc 4, p. 8
- iii) http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/394/DocPrj/R-3991-2016-B-0010-Demande-Piece-2016_12_16.pdf

Préambule

(ii)

« Coûts de développement indirects

Les coûts de développement indirects sont les coûts qui ne peuvent pas être directement attribués à un nouveau client, mais qui sont communs pour tous les nouveaux projets puisqu'ils soutiennent les activités de raccordement des nouveaux clients de Gaz Métro. Pour Gaz Métro, les coûts de développement indirects sont les frais généraux corporatifs et frais généraux entrepreneur. Selon Black & Veatch, étant donné que ces coûts sont relativement fixes pour un certain intervalle de projets autorisés annuellement, engagés sur une base annuelle et ne varient pas directement en fonction du nombre de nouveaux clients ou de nouveaux projets, ils doivent être considérés au niveau de la rentabilité globale du plan de développement. »

Questions

- 2.1 Veuillez ventiler les frais généraux corporatifs réels de 2016 et indiquer pour chaque composante le montant capitalisé. Veuillez élaborer sur la nature des coûts pour chaque composante.
- 2.2 Comment sont établis les frais généraux corporatifs au dossier tarifaire? Quels sont les paramètres qui peuvent les faire varier? Notamment, le niveau d'investissement prévu a-t-il un impact sur le niveau de frais corporatifs prévus.
- 2.3 Veuillez confirmer que le niveau réel total de frais généraux corporatifs capitalisé dépend du nombre et de l'ampleur des projets réalisés? Par exemple, est-il exact que si aucun investissement n'était réalisé, aucuns frais généraux corporatifs ne seraient capitalisés?
- 2.4 Qu'est-ce qui justifie, au niveau comptable, de capitaliser des frais généraux corporatifs lorsqu'un projet d'investissement est réalisé? Quelles sont les normes applicables?

- 2.5 Veuillez expliquer pour les frais généraux corporatifs ce que vous entendez par « ces coûts sont relativement fixes pour un certain intervalle de projets autorisés annuellement, engagés sur une base annuelle et ne varient pas directement en fonction du nombre de nouveaux clients ou de nouveaux projets. »
- 2.6 Veuillez élaborer sur la nature des coûts inclus aux frais généraux entrepreneurs. Si des coûts de main-d'œuvre sont inclus, veuillez indiquer les tâches réalisées par cette main d'œuvre.
- 2.7 Relativement à la référence (iii), veuillez confirmer que selon la proposition de Gaz Métro, les lignes « Frais de conduites – Frais entrepreneurs » et « Frais de branchements – Frais entrepreneurs » seraient fixées à zéro.
- 2.8 Veuillez reproduire la référence (iii) en supposant que la proposition de Gaz Métro soit acceptée. Si elle est déjà produite sur cette base, veuillez la produire en supposant que la Régie refuse l'exclusion des frais généraux des analyses de rentabilité.
- 2.9 Relativement à la référence (iii), veuillez élaborer sur la nature des coûts inclus aux lignes « Frais de conduites – Base » et « Frais de branchements – Base ». C'est coûts incluent-ils les frais de main-d'œuvre et équipements liés à l'installation des conduites ?
- 2.10 Veuillez expliquer pour les frais généraux entrepreneurs ce que vous entendez par « ces coûts sont relativement fixes pour un certain intervalle de projets autorisés annuellement, engagés sur une base annuelle et ne varient pas directement en fonction du nombre de nouveaux clients ou de nouveaux projets. » Veuillez notamment expliquer l'utilisation de mots relativement et directement soulignés dans la citation.
- 2.11 Y a-t-il un ajustement du montant des frais généraux entrepreneur si le nombre réel de projets est inférieur à l'intervalle prévu? Supérieur à l'intervalle prévu?
- 2.12 Veuillez déposer les ententes spécifiant l'établissement des frais généraux conclues avec les entrepreneurs pour l'année 2017.
- 2.13 Comment les frais généraux entrepreneurs sont-ils attribués aux projets spécifiques ?
- 2.14 Qu'advient-il si une portion des frais généraux n'est attribuée à aucun projet ? Est-il possible qu'une portion des frais généraux entrepreneur ne soit pas capitalisée ?
- 2.15 Qu'advient-il si la totalité des frais généraux entrepreneurs prévus à l'entente est épuisée et qu'un nouveau projet se présente?
- 2.16 Pour un entrepreneur donné, comment et sur la base de quels paramètres sont établis les frais généraux entrepreneur en début d'année?
- 2.17 Quels sont les paramètres qui peuvent faire varier les frais généraux entrepreneurs en cours d'années.
- 2.18 Veuillez présenter pour 2014 à 2016 et pour chacun des entrepreneurs généraux, les frais généraux entrepreneur négociés en début d'année, les frais généraux entrepreneur réellement déboursés, le

nombre de projets prévus et le nombre de projets réalisés, le montant des investissements prévus et le montant des investissements réalisés.

2.19 Veuillez ventiler les investissements du plan de développement 2017 entre les coûts qui seraient inclus au niveau de l'analyse des projets individuels et les coûts qui seraient considérés au niveau de l'analyse du portefeuille.

Expectative de rentabilité

Question 3

Références

- i) R-3867-2013 phase 3, B-0257, GM-9 doc 3, réponse 1.7
- ii) R-3867-2013 phase 3, B-0277, GM-7 doc 4, Tableau 1

Questions

- 3.1** Veuillez confirmer que l'évaluation de la présence d'une expectative de rentabilité à terme dans le cadre de la nouvelle proposition de Gaz Métro est similaire à celle décrite à la référence (i). Sinon, veuillez expliquer.
- 3.2** Outre le nombre de clients, veuillez indiquer si d'autres facteurs seraient considérés pour établir si l'expectative de rentabilité à terme est présente ou non. Par exemple, la nature des clients potentiels, les volumes potentiels, le moment anticipé du raccordement.
- 3.3** Veuillez expliquer de manière concrète en appuyant votre réponse sur les exemples réels les plus complexes de 2017 comment l'atteinte de ce critère a été évaluée jusqu'ici.
- 3.4** Veuillez confirmer que l'information en annexe Q-1.14 constitue l'ensemble du dossier de projet remis au gestionnaire.
- 3.5** Veuillez justifier le taux de 70% appliqué pour déterminer la superficie de chauffage du projet industriel.
- 3.6** Pour les marchés résidentiel et commercial veuillez présenter le dossier complet du projet ayant la rentabilité la plus faible.
- 3.7** Est-ce qu'une notion de probabilité peut être associée à l'expectative de rentabilité?
- 3.8** Qu'elle est la probabilité minimale d'atteindre la rentabilité qui est requise pour satisfaire au critère d'expectative de rentabilité?

3.9 Veuillez compléter le tableau de la référence (ii) en indiquant pour chaque méthode la date de début et de fin d'application par Gaz Métro dans ses opérations.

3.10 Veuillez indiquer l'approche considérée pour chacun des plans de développement entre 2014-2015 et 2017-2018.

Contributions

Question 4

Références

- i) R-3867-2013 phase 3, B-0277, Gaz Métro-7 Document 4, pp. 10 et 11

Préambule

i)
«
Dans la Nouvelle méthode, Gaz Métro pourrait exiger une contribution dans deux situations.

1. Lorsque la rentabilité *a priori* du projet de développement, avec expectativa de rentabilité, n'atteint pas un IP de 0,8. Dans cette situation, Gaz Métro pourrait exiger une contribution afin d'atteindre un IP de 0,8. Ces projets de développement doivent avoir un potentiel de densification futur permettant l'atteinte d'un IP de 1.

2. Lorsque la rentabilité *a priori* du projet de développement n'atteint pas un IP de 1 et que le potentiel de densification futur ne permet pas l'atteinte d'un IP de 1, Gaz Métro pourrait exiger une contribution, car le projet d'extension est jugé non rentable. Le montant de la contribution permet de combler l'écart entre la rentabilité *a priori* et un IP de 1. »

Questions

4.1 Si un projet présente un IP de 0,75 avec un très fort potentiel de densification permettant d'atteindre un IP de 1 sans contribution, veuillez justifier l'exigence d'une contribution de la part du client.

4.2 Si un projet présente un IP de 0,8 avec un potentiel de densification, mais que ce potentiel est insuffisant pour atteindre un IP de 1, veuillez justifier d'exiger du client une contribution couvrant la totalité de l'écart entre l'IP de 0,8 et l'IP de 1,0?

4.3 Doit-on comprendre de l'usage du conditionnel au point 2 de la référence (i) que Gaz Métro estime qu'elle pourrait ne pas exiger de contribution et tout de même réaliser un projet avec un IP de 0,8 sans expectativa de rentabilité?

Réinvestissement

Question 5

Références

- i) R-3867-2013 phase 3, B-0277, Gaz Métro-7 document 4, p.10

Questions

5.1 Considérant que la dépense d'amortissement d'un actif dont la durée de vie excède l'horizon d'analyse n'est pas prise en compte dans l'analyse de rentabilité, veuillez expliquer en quoi le fait que cet actif ait une durée de vie plus longue que l'horizon d'analyse devrait justifier de ne pas prévoir de réinvestissement pour un actif dont la durée de vie est plus courte que l'horizon d'analyse

Impact de la proposition

Question 6

Références

- i) R-3867-2013 phase 3, B-0220, Gaz Métro-7 document 4, p.7

Préambule

- i) « Contrairement à la Méthode actuelle, Gaz Métro prend en compte seulement les revenus des clients qui se sont engagés contractuellement lors de l'évaluation de la rentabilité d'un projet dans la Méthode SMA et la Nouvelle méthode. »

Questions

6.1 Veuillez identifier le dernier plan de développement réalisé selon la méthode actuelle. Afin d'illustrer l'impact de votre proposition sur la rentabilité, veuillez refaire ce même plan en utilisant plutôt la nouvelle méthode.

Question 7

Références

- i) R-3867-2013 phase 3, B-0220, Gaz Métro-7 document 4, p.13

Préambule

« 1. Lorsque la rentabilité *a priori* du projet de développement, avec expectativa de rentabilité, n'atteint pas un IP de 0,8. Dans cette situation, Gaz Métro pourrait exiger une contribution afin d'atteindre un IP de 0,8. Ces projets de développement doivent avoir un potentiel de densification futur permettant l'atteinte d'un IP de 1.

2. Lorsque la rentabilité *a priori* du projet de développement n'atteint pas un IP de 1 et que le potentiel de densification futur ne permet pas l'atteinte d'un IP de 1, Gaz Métro pourrait exiger une contribution, car le projet d'extension est jugé non rentable. Le montant de la contribution permet de combler l'écart entre la rentabilité *a priori* et un IP de 1. »

Questions

7.1 Veuillez justifier le choix d'un IP de 0,8 pour les projets avec un potentiel de densification.

7.2 Est-ce que l'IP global visé de 1,1 prend en compte l'expectative de densification ou seulement les clients signés?

7.3 Veuillez présentant un exemple de calcul de l'IP global incluant un projet dans chacune des catégories suivantes :

- Un projet dont l'IP est supérieur à 1,0 avant expectativa de rentabilité
- Un projet dont l'IP est entre 0,8 et 1,0 avec expectativa de rentabilité
- Un projet dont l'IP est entre 0,8 et 1,0 sans expectativa de rentabilité avec contribution des clients
- Un projet dont l'IP est inférieur à 0,7 avec contribution jusqu'à un IP de 0,8 et expectativa de rentabilité
- Un projet dont l'IP est inférieur à 0,7 avec contribution jusqu'à un IP de 1,0

Pour chaque projet, veuillez indiquer l'IP projet utiliser pour les fins du calcul de l'IP global.

Question 8

Questions

- 8.1** Selon Gaz Métro, la Régie a-t-elle le pouvoir de fixer des balises sur les conditions devant être réunies pour qu'on projet puisse être réalisé?
- 8.2** Selon Gaz Métro, quelle information serait suffisante à la Régie pour juger adéquatement de la prudence des investissements passés lors d'un dossier tarifaire alors qu'elle aura déjà pris acte de ces investissements au dossier portant sur le rapport annuel et accordé une bonification de rendement sur cette base?
- 8.3** Considérant le nombre élevé de projets d'investissement réalisés par Gaz Métro annuellement. Est-il réaliste de demander à la Régie de s'assurer de la prudence de chacun? Ne serait-il pas bien plus simple au niveau réglementaire d'autoriser des paramètres devant être respectés plutôt que de simplement prendre acte de règles présentées, par courtoisie, par Gaz Métro?

Preuve de Black and Veach

Renforcements de réseau

Question 9

Références

- i) R-3867-2013 phase 3, B-0178, Gaz Métro-7 document 5, p. 8

Préambule

“For capacity-related costs such as the investment expenditures incurred by the gas utility to provide additional gas transmission and/or distribution system capacity, it is important to consider the lumpy nature of capital expenditures that are made to accommodate load growth. Even though gas load may grow gradually each month, capital expenditures to build upstream gas transmission or distribution projects are typically done less frequently reflecting the fact that economies of scale exist in upstream projects (i.e., it is more cost-effective on a unit basis when larger projects are undertaken compared to smaller projects). The decision of how much investment, the location, and the timeframe for completing these types of projects is typically made by the gas utility’s

distribution system planning area as part of the ongoing review of its future capacity needs. Multiple factors are considered by system design and planning professionals including the current gas loads, estimates of short-term and long-term growth in load, right of ways, material costs, gas supply considerations, and modeling of current system capacity. There is not a direct relationship between adding a new customer or undertaking a development project and adding a unit of upstream capacity.”

Questions

- 9.1** Selon vous, à quel moment la justification économique des renforcements de réseau devrait-elle être analysée et quels devraient être les facteurs pris en compte à ce moment?
- 9.2** Jugez-vous approprié pour un distributeur gazier d’ajouter des ventes de gaz au-delà de ce que le réseau existant peut desservir de manière certaine sans d’abord évaluer la rentabilité du renforcement de réseau à long terme?

Benchmarking

Question 10

Références

- i) R-3867-2013 phase 3, B-0278, Gaz Métro-7 document 5, p. 14

Préambule

« To create the Peer Group, utilities were selected by Gaz Métro and Black & Veatch based on various high-level characteristics such as geographic location, number of customers, service area size, and customer density. To better focus on utilities with system extension policies comparable to Gaz Métro, Black & Veatch excluded utilities that did not employ any sort of revenue or economic test in its system extension policies and practices. As a result of those exclusions and with an aim to survey 10-12 utilities the resulting Peer Group was fairly geographically diverse. This illustrates that numerous gas utilities do not utilize a revenue or economic test in their main extension policies. »

Questions

- 10.1** Veuillez fournir la liste de l’ensemble des services d’utilité publics considérés au départ et présenter le détail du processus d’exclusion ayant mené au groupe de comparaison final incluant les critères appliqués pour chaque variable.
- 10.2** Est-ce le taux de pénétration du gaz naturel a été considéré comme facteur discriminant?
- 10.3** Veuillez définir et indiquer comment est mesurée la notion « service area size ».

Frais généraux

Question 11

Références

- i) R-3867-2013 phase 3, B-0278, Gaz Métro-7 document 5, p. 26

Préambule

« The Capitalized General Contractors Fees are an agreed amount paid to Gaz Métro's primary contractors to cover the Contractors' G&A expenses. The rate for 2017 is currently allocated at 27.1% Neither the Capitalized General Expenses nor the Capitalized General Contractors Fees varies directly based on the number and size of Gaz Métro's development projects.»

Questions

- 11.1 Quelle est la part du travail effectuée par les « primary contractors »?
- 11.2 Que se passe-t-il si le nombre de projets prévus en début d'année est dépassé? Y a-t-il un frais additionnel? Gaz Métro se tourne-t-elle vers des « non-primary contractors »?
- 11.3 Vous affirmez que les frais généraux entrepreneurs sont établis sur une base annuelle. Selon quels paramètres ces frais sont-ils établis à la connaissance de Black and Veach?
- 11.4 Veuillez expliquer à quoi s'applique le taux de 27,1 %? Comment se taux est-il établi?
- 11.5 Black and Veach a-t-elle analysé la corrélation historique entre les frais généraux des entrepreneurs et le niveau des investissements? Si une telle corrélation existe, cela ne suggère-t-il pas que le niveau d'investissement affecte le niveau des frais généraux?

Rentabilité

Question 12

Références

- i) R-3867-2013 phase 3, B-0278, Gaz Métro-7 document 5, p. 11

Préambule

“If LRIC is used as the cost basis in a gas utility’s economic evaluation of system extension projects, new customers could subsidize existing customers because the gas utility’s revenue requirement and current rates are based on historical, embedded costs while the costs in the profitability model would be based on LRIC – which could be higher than the level of embedded costs underlying the gas utility’s current rates.”

Questions

12.1 En quoi est-ce un problème si le coût d’ajouter un client est supérieur au « embeded cost »? N’est-ce pas là l’objectif premier derrière l’analyse de rentabilité?